

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

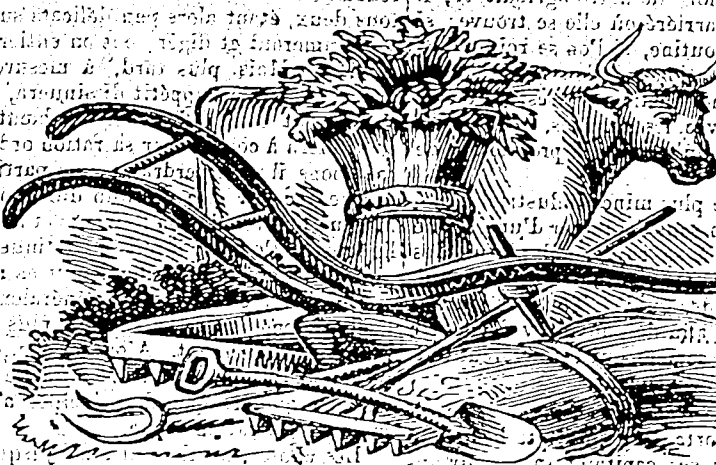
GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco. L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur
J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES : première insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions spéciales. Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

- Causerie agricole : La fauchaison (Suite et fin).
- Revue de la Semaine : Causes des désastres qui ont affligé l'Italie, et ce qui est réservé à tous les persécuteurs de l'Eglise — Affaires des Ecoles du Nouveau-Brunswick ; emprisonnement du Révd. M. Joseph F. X. Michaud, pour avoir voulu résister à la loi odieuse des écoles de cette Province ; protestation publique de ce nouveau martyr, de nos droits les plus sacrés.
- Sujets divers : Nécessité de convention, agricole. — Les moissons. — A quel âge le poulain a-t-il le plus besoin de soins hygiéniques ?
- Petite chronique : Les fanatiques protestants dans la puissance du Canada. — Etat des récoltes à Ste. Julie de Somerset et ses environs, ainsi que dans le comté d'Iberville.
- Recettes : Les tomates comme remède. — Moyen de faire le sirop de vinaigre.

CAUSERIE AGRICOLE

LA FAUCHAISON (Suite et fin)

Ainsi donc, règle générale, pour faire du foin de bonne qualité, il faut commencer par faucher à l'époque la plus convenable, à l'époque où tous les sucs nutritifs sont également répandus dans toutes les parties des plantes, dans les tiges et les feuilles aussi bien que dans les épis. Et cette époque c'est celle de la floraison, alors que les végétaux pour favoriser le travail de la fructification ont accumulé dans tous leurs organes une masse énorme de principes alimentaires.

C'est en faisant ce choix judicieux que l'on recueillera du foin estimé des bestiaux, dont toutes les parties seront consommées avec avidité et qui ne subira aucun déchet.

Il se fait souvent dans nos étables et écuries des gaspillages considérables de fourrage. Lorsque le foin a subi quel-

que accident qui a diminué sa saveur, les bestiaux choisissent, avec une habileté surprenante, les brins les plus tendres, les plus savoureux et les plus nourrissants. Mais en faisant ce triage, ils bouleversent toute la ration qui leur a été donnée, en font tomber une grande partie hors des crèches et des râteliers, la foulent aux pieds, et souvent la mélange avec leurs déjections. La quantité de fourrage ainsi perdue est d'autant plus grande que les animaux reçoivent une alimentation plus abondante et plus substantielle, ainsi qu'on le voit chez les bœufs à l'engrais.

On tient généralement peu compte de cette perte et pour que l'animal puisse engraisser en dépit de tout, on augmente sa ration. Le foin est mauvais, dit-on, les animaux font des déchets, il faut leur en donner plus ; car enfin, puisqu'ils sont à l'engrais, il leur faut une alimentation abondante.

On augmente donc les rations, on les double quelquefois et après chaque repas, on voit que la moitié seulement du foin distribué a été utilisé. Le reste est étendu sur le pavé de l'étable, mêlé aux excréments, sali, gâté, enfin réduit en litière. Cela dispense de mettre de la paille sous les animaux et il y a économie de cette dernière substance, mais il faut reconnaître que les litières de foin sont des litières bien coûteuses qui ne doivent pas enrichir celui qui les a produites.

Il est vrai que les choses ne se passent pas toujours comme nous venons de le dire. Chez quelques cultivateurs soigneux et économes, ces déchets sont recueillis pour être distribués aux bêtes moins difficiles sur le choix des aliments. On agit ainsi surtout pour les déchets faits par les chevaux. Mais tout le foin gaspillé ne peut pas être ramassé, celui qui a été piétiné et mélangé avec les déjections, et celui surtout qui a été refusé par les bœufs à l'engrais est tellement sali que tous les autres bestiaux le refusent et il est bien complètement perdu.

On calcule peu dans l'industrie agricole et c'est un grand

Hôpital-Général de Québec

malheur ; car si l'on calculait, si l'on soumettait toutes les opérations au contrôle des chiffres, si l'on tenait une comptabilité régulière, par dépenses et recettes, de tous les travaux d'une culture, ainsi que cela se fait dans les autres industries, on verrait bientôt que tout n'est pas avantageux dans notre système cultural.

Le défaut de calcul est la mort de notre agriculture, il est la principale cause de l'état arriéré où elle se trouve ; si l'on tient aux errements de la routine, si l'on se roidit tant contre l'introduction des améliorations, si l'on fait tant de fausses entreprises, c'est qu'on ne calcule pas, c'est qu'on ne compare jamais les dépenses avec les recettes, c'est en un mot, parce qu'on ne sait pas ce qu'a coûté la production de la denrée qu'on offre en vente.

Le plus petit commerçant, le plus mince industriel n'oserait jamais faire une spéculation sans l'appuyer d'une bonne comptabilité, il croirait courir à sa ruine, s'il n'avait des livres où ses dépenses et ses recettes sont entrées. La comptabilité est pour lui le plus sûr des guides. Tous les jours il y jette les yeux et la consulte afin de pouvoir y découvrir un encouragement ou un avertissement qui lui arrivent toujours lorsqu'il est doué d'un bon jugement.

Le cultivateur seul ne calcule pas. Il a en main des capitaux très-importants, plus importants même que beaucoup de marchands et il ose manier ses capitaux sans tenir aucune écriture. Il se fie à sa mémoire ; triste comptabilité ! Mais avec la mémoire seule comment peut-on calculer et retenir toutes les dépenses qui se font dans une année ? comment surtout peut-on déterminer le prix de revient des produits qu'on offre en vente et comment peut-on voir si les prix du marché sont acceptables ?

Tout cela est impossible ; on marche donc en aveugle et un bon matin, si l'on n'a pas été économe jusqu'à la parodie, on se réveille dans un abîme. Le défaut de calcul, voilà le grand mal de l'agriculture et tant que ce mal ne sera pas guéri, l'industrie agricole restera arriérée et s'opposera de toutes ses forces aux améliorations. Pour changer un système de culture, il faut être convaincu qu'il est mauvais et ce n'est que par la comptabilité que l'on acquerra cette conviction.

Ce que nous disons ici d'une manière générale pour tout ce qui concerne l'industrie agricole s'applique, avec une égale vérité, au cas particulier qui a fait le sujet de nos dernières causeries. On éprouve une extrême répugnance à améliorer la qualité du foin en fauchant lors de la floraison, parce qu'on n'a pas calculé les pertes qu'on subit par la fauchaison tardive, parce qu'on n'a pas tenu compte des déchets que font les animaux lorsqu'on n'a à leur offrir que du foin mûr, dur et raccorni.

Si l'on calculait un peu, on verrait que dans l'engraissement des bœufs entre autre la perte est énorme. On reconnaîtrait que la viande des bœufs nourris de foin récolté trop tard revient très-cher au producteur et que la vente ne paie pas toujours les dépenses de fabrication.

Il peut arriver que les raisons données contre la fauchaison tardive ne paraissent pas assez concluantes à quelques-uns de nos lecteurs. Dans ce cas, qu'ils jugent par eux-mêmes, qu'ils fassent un essai en petit et qu'ils déterminent la valeur relative de leurs fourrages.

La chose est d'une exécution facile. Il suffit de récolter quelques centaines de bottes de foin à l'époque de la floraison comme nous l'avons conseillé et le reste à l'époque ordinaire, c'est-à-dire lorsque les fleurs des plantes sont tombées. Puis on fait un essai d'engraissement sur deux animaux bien choisis, ayant à peu près le même poids, présentant la même

conformation et tous deux dans le même état de graisse. On les soumet aux mêmes soins ; seulement l'un est nourri de bon foin tendre et l'autre reçoit du foin dur. Enfin les dépenses sont rigoureusement calculées.

Pendant les premiers jours et même pendant les premières semaines de l'engraissement, on ne remarquera aucune différence notable dans la nutrition des deux bœufs, parce que tous deux, étant alors peu délicats sur le choix des aliments, consommeront et digéreront en entier la ration qui leur sera donnée. Mais plus tard, à mesure que l'engraissement avancera et que l'appétit diminuera, les effets de l'alimentation seront bien différents. Le bœuf nourri au foin tendre continuera à consommer sa ration ordinaire et si les râteliers sont bons il n'en perdra aucune partie. Celui, au contraire, qui ne recevra que du foin dur choisira toutes les parties les plus tendres de son fourrage et laissera tomber les parties ligneuses. Pour qu'il puisse continuer à engraisser avec rapidité, il faudra donc augmenter sa ration.

En outre, c'est un fait généralement reconnu que plus l'engraissement tire vers sa fin, plus les forces digestives de l'estomac diminuent. Alors on comprend que l'animal, qui ne reçoit qu'une nourriture difficile à digérer, n'en pourra extraire que très-peu de principes alimentaires et profitera moins de la ration reçue.

Les choses, continuant ainsi jusqu'à la fin de l'opération, montreront à cette époque l'énorme différence qui existe entre les deux qualités de foin. Si l'on a tenu un compte exact de toute la nourriture distribuée, on verra que le foin tendre aura produit un poids de viande plus considérable et dont le prix de revient sera par conséquent de beaucoup plus bas que celui donné par le foin dur récolté après la floraison.

Cette seule expérience, si on l'entreprenait suffrait, nous n'en doutons pas, pour convaincre les plus incrédules et les amènerait à une meilleure appréciation des enseignements agricoles. L'agriculture est avant tout, dit-on, une science d'observation. Ce dicton est parfaitement vrai. Pour notre malheur, nous manquons d'expériences, nous ne faisons pas assez d'essais et nous restons dans l'ornière.

Eh bien ! que l'on fasse l'essai que nous proposons ici et nous verrons bientôt où est la vérité. Cet essai ne coûte pas cher et ne demande pas de soins extraordinaires. Tous les cultivateurs peuvent le faire tout en exécutant les autres travaux ordinaires de la saison. Il ne demande que quelques écritures, ce qui serait un excellent exercice de comptabilité.

Ce que nous disons ici, à l'égard des bœufs à l'engrais peut tout aussi bien s'appliquer aux vaches laitières, aux jeunes animaux et aux moutons, car tous ces bestiaux profitent également du foin tendre. Les animaux de trait seuls préfèrent un fourrage plus dur, plus résistant et d'une digestion plus lente.

Ceci nous amène naturellement à dire quelques mots des besoins particuliers des divers animaux de la ferme. L'hygiène est une partie importante de l'exploitation du bétail et elle a aussi le droit d'établir ses prescriptions.

Sous le rapport de l'hygiène, le moment opportun pour faucher le foin varie suivant l'espèce et la destination des animaux qui doivent le consommer. Tous les bestiaux de rente, vaches laitières, bêtes à l'engrais, jeunes animaux en élève, moutons, préfèrent les fourrages provenant des fauchaisons précoces. Les bêtes de trait, au contraire, se trouvent mieux des foins coupés plus tardivement.

Cependant il ne faut pas exagérer la signification de ces derniers mots. Tout ce résume à dire que plus les fourrages

ont été fauchés jeunes, moins ils conviennent aux animaux de travail; mais l'écart ne doit pas être assez grand pour nous obliger à faucher lors de la parfaite maturité des plantes de la prairie.

Nous terminons ici les conseils que nous avons eus nécessaires sur l'époque du fauchage. Comme nos lecteurs ont pu le remarquer, il y a beaucoup à améliorer sous ce rapport et tout nous y engage. Nous espérons que notre voix ne restera pas sans écho. Nous ne sommes plus au temps où l'agriculture restait fatalement attachée à ses vieilles méthodes. Elle comprend qu'il est nécessaire d'améliorer et elle ne demande qu'à marcher dans la voie du progrès. Seulement elle est prudente et elle exige des preuves de la praticabilité de l'amélioration qu'on lui propose. C'est ce que nous avons essayé de faire et nous croyons avoir réussi. Dans une autre circonstance, au sujet de la mise en *quintaux* des céréales, les enseignements de la *Gazette des Campagnes* ont porté leurs fruits et aujourd'hui les *quintaux* se généralisent rapidement, car on en reconnaît toute l'importance. Espérons qu'il en sera bientôt de même de la fauchaison.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs doivent se rappeler le compte-rendu que nous donnions; il y a quelques mois, des fléaux qui désolaient alors l'Italie. Ils doivent encore avoir présent à l'esprit le récit de ces immenses inondations qui ont détruit tant de fortunes et ont entraîné la mort de tant de personnes, de ces tremblements de terre, de ces terrifiantes éruptions du Vésuve qui menaçaient de tout anéantir, de ces morts subites qui venaient frapper les ennemis les plus acharnés de la Papauté au milieu de leurs succès les plus complets. Ils n'ont pas oublié non plus les rapprochements que nous faisons entre ces malheurs et les persécutions, les spoliations que l'on faisait subir à Pie IX et à toute l'Eglise catholique dans le royaume piémontais. Il semble, disions-nous alors, que le bras de Dieu veut s'appesantir sur l'Italie pour la châtier de ses iniquités.

Dans notre foi de fils dévoués de l'Eglise catholique nous étions en effet convaincu que la Justice Divine ne frappait l'Italie de ces fléaux immenses que pour faire rentrer l'unique gouvernement de Victor-Emmanuel en lui-même, lui inspirer une crainte salutaire et l'arrêter sur le bord de l'abîme qu'il se creusait. Nous savions que Dieu est juste et que si, quelquefois, Il éprouve les bons pour les rendre dignes de Lui et de la récompense qu'Il leur destine, Il sait aussi à l'heure marquée dans ses décrets éternels punir les méchants, les impies, les spoliateurs de l'Eglise.

Les enseignements de l'histoire étaient là pour nous démontrer que souvent Dieu punit même en ce monde les grandes iniquités; nous y voyions que les fautes publiques étaient punies par des malheurs publics, et, nous rappelant toutes les monstruosité commises sur le sol italien, nous reconnaissions le bras du Tout-Puissant, vengeur de l'innocence persécutée et de la morale bafouée.

Dans le temps nous n'étions pas le seul de cette opinion; tous les journaux catholiques pensaient et parlaient de même malgré les moqueries et les sifflets des incroyables. Ces jours derniers cette même opinion a été exprimée, non plus par des laïques, non plus par de simples journalistes, mais par la plus grande autorité religieuse sur la terre, par le Représentant de Jésus-Christ, par le Pape infallible, par Pie IX enfin, et cela dans une des occasions les plus solennelles et devant un auditoire composé des premiers pasteurs de l'Eglise.

Il y a à peine quelques semaines, le Saint Père recevait au Vatican les divers ordres de la prélature, et c'est alors qu'il donna, en réponse à l'adresse présentée par Monseigneur Hanetti, sa haute opinion sur les causes des désastres qui ont affligé l'Italie. Voici le discours que Sa Sainteté prononça dans cette mémorable circonstance:

« Je conviens avec vous, et m'en félicite, monseigneur, que la prélature a donné, spécialement en ces circonstances, des preuves continuelles de son respect et de son amour envers ce Saint-Siège. Mais nous vivons en des temps difficiles, en des temps d'épreuve, où il est de toute nécessité de veiller sur nos moindres actions, car il est évident qu'il faut un courage presque surhumain pour soutenir les droits de ce Saint-Siège, et une surveillance continuelle sur nous-mêmes pour se conserver sans tache à travers un chemin hérissé de toutes sortes d'embûches placées à droite et à gauche, parfois avec la malice la plus raffinée, d'autres fois avec l'impiété la plus éhontée.

« Vous aurez sans doute remarqué qu'en ces jours Dieu fait pompe, pour parler ainsi, dans sa justice, en frappant de tant de fléaux la pauvre Italie. Tout d'abord c'est la Révolution qui détruit sans édifier, qui accable sans jamais soulager, et va hardiment de l'ayant, entrant dans les maisons pour les appauvrir et dans les chaumières pour les opprimer. Elle s'introduit même effrontément dans le sanctuaire où elle fait les plus minutieuses perquisitions, afin de s'approprier des richesses imaginaires, mais en réalité dans le but de s'emparer de tout, de tout découvrir et se rendre maîtresse de toute chose.

« Cependant, nous voyons accroître sensiblement les fléaux; il semble que, depuis la funeste brèche de Porta Pia, Dieu leur ait donné un libre cours, comme pour signifier que l'enlèvement de Rome aux souverains Pontifes a été le signal de l'accroissement et de l'extension du règne de la désolation et de la mort. D'abord, nous avons eu les inondations du Tibre, suivies d'autres inondations sur plusieurs points de la Péninsule. Dans le midi de l'Italie, le feu volcanique a occasionné autour de lui des dommages considérables.

« Une maladie exterminatrice du jeune âge a moissonné d'innombrables victimes, peut-être parce que Dieu a voulu préserver du mal moral un grand nombre d'enfants, *ne malitia mutaret intellectum eorum*, et accroître ainsi le nombre des bienheureux en possession du Paradis. Sur plusieurs points la grêle a causé des ravages, et le fléau asiatique se présente, comme pour avertir les hommes de se préparer par la pénitence, *ut fugiant a facie arcus*.

« En comme si tout cela n'était pas un motif suffisant pour se tourner vers Dieu, voilà que Dieu lui-même regarde la terre d'un air indigné, et il la fait trembler, *facit eam tremere*. Tous ces châtiments, il n'y a pas à en douter, sont appelés par les injustices énormes de ceux qui ont abusé de la force. Je ne dirai pas que ceux de ces châtiments, à savoir le choléra et le tremblement de terre, furent représentés par les deux sections de la droite et de la gauche, mais je dirai que c'est à cause de leurs péchés qu'ils sont venus fondre sur l'Italie, et que Rome en particulier est désolée de tant de maux qui frappent tout le monde indistinctement. Ces châtiments enduroissent peut-être le cœur des coupables, mais ils n'en doivent pas moins engager les opprimés à tenir les yeux ouverts et à les tourner vers Dieu. Les personnes attachées à l'Eglise, les prêtres séculiers et réguliers doivent surtout se recueillir pour examiner leurs consciences et voir s'ils n'auraient jamais, en quelque part, au moins légère, contribué à attirer les châtiments de Dieu.

« Certes il déplaît à mon cœur d'avoir à vous exposer le

spectacle de mille maux, mais je ne puis cacher ce que tout le monde connaît. Il ne nous reste donc qu'à nous défier de nos adversaires même quand ils nous font entendre des paroles de conciliation et de concorde, et à élever nos cœurs vers Dieu, afin de nous unir de plus en plus à lui, car c'est de lui seul que nous devons attendre la force et la consolation.

Qu'il nous bénisse et que sa bénédiction nous communique un nouveau courage pour combattre, nous inspire une nouvelle confiance et nous porte à espérer jusqu'au jour où nous verrons notre espérance transformée en une consolante réalité.

De telles paroles sorties de la bouche de Pie IX devraient faire réfléchir les gouvernements qui ont affligé l'Eglise, et qui se septent quelques velléités d'imiter l'Italie, la Prusse, et la Suisse. Elles font voir comment Dieu châtie ceux qui osent porter une main sacrilège sur les droits imprescriptibles de l'Eglise. Malheureusement les gouvernements révolutionnaires sont sourds et aveugles et, malgré les sérieux avertissements que Pie IX leur donne, ils n'en continueront pas moins leur œuvre diabolique; l'Italie va sans doute exécuter dans toute sa rigueur l'inique loi qu'elle vient de passer contre les ordres religieux, Bismarck continuera à pourchasser le Jésuites et la Suisse à bannir le clergé catholique. Mais le temps des avertissements passera et alors..... Malheur aux impies!

L'affaire des Ecoles du Nouveau-Brunswick vient d'entrer dans une nouvelle phase et marche rapidement vers sa solution, car il est des situations si peu tenables qu'elles demandent un terme dans un sens ou dans un autre.

On paraît bien décidé dans la Province voisine, à faire exécuter la loi des Ecoles dans toute son odieuse injustice. On veut forcer les catholiques à payer une taxe infâme et à contribuer ainsi au soutien d'Ecoles impies, que leur conscience regarde à bon droit comme un danger pour la foi de leurs enfants.

Pour arriver à leurs fins, les autorités New-Brunswickaise ne reculent devant aucune extrémité: poursuites judiciaires, emprisonnement, tout est mis en œuvre. Tous les catholiques sont traités avec une égale injustice; le clergé n'est pas même épargné; que disons-nous, on semble faire peser la persécution sur les prêtres plus lourdement encore que sur les laïques et les traiter avec toute l'indignité dont sont capables les plus fanatiques adeptes de la secte protestante.

Nous venons d'en avoir une preuve dans le récent emprisonnement du Révd. M. Joseph F. X. Michaud, curé d'office de la Cathédrale de St. Jean N. B. Voici comment le *St. John's N. B. Freeman*, du 30 juillet, relate ce fait monstrueux:

« Depuis quelques semaines le constable Powers était employé à percevoir la taxe des Ecoles de l'année dernière en vertu d'exécutions lancées par certains du bureau du trésorier.

« La grande majorité du peuple est forcée de payer de cette façon. Le trésorier dans sa lettre au conseil lue à la dernière assemblée dit qu'il avait donné instruction au constable de n'arrêter qu'une fois dans chaque maison et de ne recevoir aucune excuse.

« Mercredi, vers onze heures du matin, le Révd. M. Michaud se rendit au bureau du commissaire de l'aqueduc pour quelque affaire.

« En partant, il descendit la rue Prince William pour s'occuper de quelques autres affaires, quand il fut accosté par le constable Powers qui lui demanda s'il était le Révd. M. Mitchell. Il répondit que tel n'était pas son nom. Le constable lui demanda alors son nom et M. Michaud le lui dit.

« Le premier reprit qu'il avait un compte contre lui pour taxes.

« A la question si c'était pour la taxe des Ecoles, il répondit affirmativement. Le prêtre reprit qu'il ne devait rien pour les écoles dont il ne tirait aucun profit et qu'il ne paierait pas.

« Le constable reprit qu'il lui donnerait le temps de consulter l'évêque. M. Michaud reprit que s'il y avait obligation elle le regardait seul. On parla de voir le trésorier, M. Michaud reprit qu'il n'avait rien à dire à cet officier; mais le constable s'y rendit de son chef et alla parler au trésorier qui se tenait à la porte de l'hôtel de ville. Il revint immédiatement et demanda le montant du compte qui fut encore une fois refusé. Il parla ensuite de conduire le prêtre en prison, et le Révd. M. Michaud lui dit: « Suis-je donc votre prisonnier? » Enfin le constable, mettant la main sur lui, dit: *Vous êtes mon prisonnier.*

« Nous croyons qu'il proposa à M. Michaud de se rendre en prison; mais le prêtre ne voulut nullement s'emprisonner volontairement et tous deux longeront la rue Prince William jusqu'à la rue King, traversèrent la place King et de là se rendirent à la prison où le prêtre fut enfermé dans une des cellules des débiteurs et cela en qualité de prisonnier.

« Comme on peut supposer l'excitation était grande parmi les gens de toutes classes et de toutes religions, qui ont été témoins de l'arrestation et ont vu conduire un prêtre en prison.

« Pourquoi ce prêtre a-t-il été emprisonné?

« Nous ne saurions dire. Nous croyons que cet acte est contraire à la loi. Bien que ce prêtre vive dans une pauvreté toute apostolique, le Révd. M. Michaud a des livres et autres propriétés pour une valeur de plus de \$4 00, montant de sa taxe d'écoles.

« Quand ils furent dans le voisinage de la prison, le prêtre demanda si on emprisonnait tous ceux qui refusaient de payer la taxe des Ecoles et pourquoi il était traité autrement que les autres. Le constable s'informa s'il avait quelque bien et il reçut pour réponse, qu'il y en avait plus, qu'il en fallait pour payer ce montant.

« Le constable reprit que s'il voulait lui indiquer quelque objet il en prendrait possession et le remettrait en liberté. M. Michaud répondit qu'il n'aiderait en aucune manière à accomplir ce qu'il regardait comme un vol, mais que s'il cherchait, il trouverait facilement les objets dont il avait besoin.

« La cellule dans laquelle le prêtre a été emprisonné est propre et bien aérée, mais elle est meublée précisément comme celle des criminels de l'autre côté du corridor. Elle contient une table de bois, une chaise et deux ou trois petites couchettes de fer. Sur la table se trouve un pot d'eau. La porte de fer à l'extrémité du corridor est tenue fermée à clé. Deux ou trois débiteurs et un grand nombre de criminels sont enfermés dans ce corridor.

« Les fanatiques, ceux qui soutiennent si énergiquement le nouveau système parce qu'il constitue une insulte et une persécution contre les catholiques, doivent être fiers d'apprendre qu'un prêtre catholique qui a refusé de se soumettre à ce système odieux à traversé hier la ville de St. Jean comme prisonnier et a été enfermé avec des criminels dans la prison du comté.

« Les évêques, les prêtres et un grand nombre de laïques catholiques se sont rendus à la prison dans le cours de la journée pour témoigner de leur respect au prisonnier qu'ils ont toujours estimé et respecté pour la sainteté de sa vie et le zèle qu'il a déployé au service de Dieu et de son peuple; qu'ils aiment et qu'ils honorent maintenant plus que jamais.

« Le prêtre prisonnier a envoyé la protestation suivante pour être publiée immédiatement dans l'*Evening Globe*.

« Prison de la ville de St. Jean, N. B., 30 juillet 1873.

« Je, soussigné, prêtre de la ville de St. Jean, proteste de toutes mes forces contre mon arrestation honteuse dans les rues publiques de la ville pendant que je m'acquittais de mes devoirs de prêtre, et contre ma détention dans cette prison quand je n'ai commis d'autre crime que celui de refuser de reconnaître la taxe injuste des écoles que l'on m'a imposée. Je proteste au nom de la liberté dont l'Eglise catholique a droit de jouir en cette province; je proteste au nom de la liberté de conscience qui fut garantie à tous les français par le traité entre la France et l'Angleterre; je proteste au nom de la justice et

des droits égaux à tous les citoyens, et j'en appelle de cette prison à tous les citoyens de la Puissance du Canada pour protester contre cette honteuse persécution de notre Gouvernement contre les catholiques de cette province.

Joseph Michaud, Ptre, Curé d'office de la Cathédrale.

Vers six heures et demie, le Révd. M. Michaud fut informé par le député-shérif qu'il n'était plus prisonnier. Quelqu'un avait envoyé au député-shérif une lettre anonyme avec \$5 pour payer la taxe d'écoles (du prétre).

Ni le Révd. M. Michaud ni le shérif ne connaissent l'auteur de cette lettre. L'agitation devenait grande à St. Jean et à Portland.

En face de l'odieuse d'une telle arrestation, en face de la tyrannie à laquelle on ne craint pas de recourir, en face de la protestation du Révd. M. J. Michaud, enfin en face de l'indignation de tous les catholiques de la Puissance, il est temps que le Gouvernement Fédéral prenne en main les intérêts des populations qu'il est appelé à régir, qu'il sauvegarde leur liberté si odieusement foulée aux pieds. L'agitation est déjà assez grande dans la Puissance sans qu'on l'augmente encore en laissant carte blanche au lieutenant-gouverneur Wilmot et à ses dignes ministres. D'ailleurs le terme d'office de lieutenant-gouverneur est expiré et, comme première satisfaction, nous demandons que sa commission lui soit retirée. Pourquoi tient-on à ce Bismarck en petit?

Nécessité d'une convention agricole

Les suggestions de notre correspondant G. L. a émises dans notre numéro du 24 juillet dernier, sur la nécessité d'une convention des agriculteurs de la Province de Québec commencent à porter leurs fruits. Déjà plusieurs journaux bien placés dans le monde des affaires ont approuvé cette idée et en ont montré les avantages. Le *Négociant Canadien* surtout y consacre un excellent article que nous reproduisons plus bas.

Nous applaudissons à ce mouvement vers l'amélioration de notre situation agricole, et nous appelons de tous nos vœux la réalisation de ce projet. Les associations, ou mieux les conventions sont des faits de premier ordre. Tous les hommes, quelque soit leur position, éprouvent le besoin d'améliorer incessamment leur sort, en se concertant les uns avec les autres et en échangeant entre eux leurs idées et leurs ressources.

Tout démontre la nécessité des associations; la similitude des intérêts, la difficulté de réussir quand on est isolé et la puissance des efforts combinés d'une même classe d'hommes, la diversité des aptitudes, provoquent à tout moment et de toutes parts l'entente des volontés et la combinaison des forces. De là le succès, suivant ce vieil axiome, *L'union fait la force*.

Nullé industrie, nulle entreprise n'a autant de besoin de l'association que l'agriculture. Par sa position, par son but, elle est le centre où convergent tous les efforts. Nul ne travaille pour plus de monde que l'agriculteur, et en même temps, nul n'est servi par plus de monde.

L'époque actuelle est une époque d'association. Le commerce s'associe, les diverses industries s'associent, les ouvriers s'associent, souvent par malheur dans un but de désordre. Seule l'agriculture, l'industrie par excellence, la grande manufacture universelle, reste isolée malgré la multiplicité de ses travaux et de ses besoins.

Pour réussir, il lui faut une science expérimentable immense; et en ne s'associant pas elle se prive des moyens de

travailler à la diffusion de cette science. Il lui faut un système commercial en rapport avec ses besoins, il lui faut des capitaux; du travail, et faute d'association elle se met dans l'impossibilité d'améliorer sa situation et de pourvoir à ses besoins.

Les conventions agricoles sont des œuvres éminemment patriotiques; car, quiconque travaille au perfectionnement de la production nationale rend un service immense à son pays. Notre correspondant mérite donc la reconnaissance de ses concitoyens et nous ne la lui ménageons pas. Cependant nous voulons donner à chacun la part qui lui revient dans cette idée des conventions agricoles. Sous ce rapport, M. Benoit a droit à toute notre sympathie, car c'est lui qui, bien avant notre correspondant, a le plus travaillé, à rassembler les cultivateurs de cette Province pour l'examen des meilleurs moyens d'améliorer la situation de la culture canadienne.

Voici l'article du *Négociant Canadien*:

« Nous serions heureux de voir les suggestions de cette correspondance mises à exécution et nous sommes d'opinion que le plus grand bien résulterait d'une convention d'agriculteurs. Personne n'est plus compétent qu'eux pour suggérer un remède au mal qui existe et personne mieux qu'une réunion de gens pratiques ne pourra effectuer les changements que requiert notre système d'agriculture. C'est une erreur que de croire que la classe agricole ne peut effectuer d'immenses réformes dans le pays. Ce qui a manqué jusqu'à présent c'est une entente entre eux pour opérer les réformes désirables et cette entente peut s'obtenir par le moyen des conventions. Nous n'avons pas à sortir du pays pour voir ce qu'a pu opérer une convention d'agriculteurs. Il existe dans la Province d'Ontario une association forte et puissante qui a déjà opéré des réformes des plus importantes, nous voulons parler de la *Dairymen's Association*.

« Pendant un temps l'agriculture menaçait de devenir dans la Province d'Ontario ce qu'elle est dans notre province, quand la *Dairymen's Association* est venue à la rescousse et a opéré des changements qui font aujourd'hui la prospérité de cette Province d'Ontario. Nos cultivateurs ne sont pas moins intelligents que ceux d'Ontario, seulement ils ont moins l'esprit d'association.

« Si nous gagnons plus vers l'Ouest, on voit le rôle important que peut jouer le cultivateur. Des corporations fortes et puissantes qui pendant longtemps avaient tout contrôlé, les corporations des chemins de fer, baissent aujourd'hui pavillon devant les cultivateurs réunis en associations appelées *Granges*. Ces associations sont appelées à jouer un rôle immense et c'est par leur entremise que le système politique venal des Etats-Unis sera probablement réformé. Mais pour atteindre ce but il ne s'agit pas de tirer en arrière et il ne faut pas prétendre qu'on atteindra le but auquel on vise sans trouble ni dépense. Il faudra tout d'abord que les hommes de progrès, sans considération d'opinion politique, se mettent à la tête du mouvement, et lorsque tous nos cultivateurs se seront une fois enrôlés dans une croisade contre les abus, la routine et l'ignorance, on verra ce qu'on peut obtenir avec une bien minime contribution qui pourra être employée à la diffusion des lumières, à la circulation de journaux agricoles et à l'instruction pratique des agriculteurs. L'œuvre est moins difficile qu'on le pense, il ne s'agit que de commencer et d'y mettre un peu de bonne volonté. Nous répétons encore que nous espéons que la convention aura lieu et qu'une forte association agricole en sera le résultat.

Les moissons

La maturation des blés marche grand train et nous voilà bientôt arrivés à l'époque où les moissons vont avoir lieu. Or, il est excessivement important de faire ce travail dans les meilleures conditions, et, quoique nous nous soyons déjà plusieurs fois occupé de cette question, nous croyons devoir y revenir encore en tracer quelques règles dont les cultivateurs intelligents et soucieux de leurs intérêts ne peuvent jamais s'écarter.

Le coupage des blés doit avoir lieu 8 ou 10 et même 12 jours avant la complète maturité, c'est-à-dire, comme le recommande notre grand maître de Dombasle, lorsque la paille, commençant à blanchir et à sécher vers le pied, commence aussi à perdre sa teinte verdâtre et que le grain a acquis assez de fermeté pour que, lorsqu'on la presse entre les doigts, l'ongle s'y imprime encore, mais ne le coupe plus aussi facilement que lorsqu'il n'avait qu'une consistance laiteuse ou pâteuse.

Les grains de blé récoltés avant la complète maturité ont l'écorce plus lisse; ils sont préférables pour la mouture et donnent une plus forte quantité de farine; aussi les meuniers et les boulangers savent-ils bien le distinguer en le maniant à la main et le paient-ils plus cher. D'un autre côté, les épis ne s'égrènent jamais: le rendement est plus considérable, puisque les grains sont mieux nourris; disons encore que les blés coupés hâtivement sont moins longtemps exposés aux intempéries de la saison, à la grêle, aux orages, etc.

Avec de fortes chaleurs, les blés mûrissent très-rapidement: les grains ne se nourrissent pas bien dans ces conditions, ils restent grêles et petits. Lorsque les tiges mûrissent avec trop de rapidité, l'ascension de la sève s'arrête et le grain sèche comme dans une étuve.

La végétation n'est pas arrêtée par le fait de la séparation de la tige d'avec les racines; dans cette dernière période, le grain, coupé ou non, ne tire plus rien de la terre, mais il se nourrit encore des sucs répandus dans la tige, et c'est pour cela qu'il est important que le grain ne subisse pas une trop prompte dessiccation, comme il arriverait si on le laissait exposé à un soleil ardent qui absorberait sans profit ses sucs nourriciers. On s'exposerait, d'un autre côté, à voir la fermentation et la pourriture se développer, si on l'entassait dans les granges après avoir lié les gerbes: il est donc excessivement important de mettre ces gerbes en moyettes ou en meulons.

Des expériences nombreuses ont été faites et toutes ont démontré que les blés coupés huit à dix jours avant la maturité complète donnaient les meilleurs résultats sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

Il a été, d'ailleurs, établi par M. Duchartre que la faculté germinatrice des grains précède la maturation; M. Roiset a, de plus, constaté que la puissance nutritive des grains non mûrs n'est pas moindre que celle des grains à l'état tout à fait mûr. La moisson hâtive profite donc au producteur sans nuire au consommateur.

Il est surtout utile d'avoir recours au coupage anticipé lorsque les blés sont versés. Dans ce cas, la plante se nourrit avec peine; elle n'est plus agitée par les vents, elle reçoit directement les rayons du soleil, et, par conséquent, elle se dessèche. Le grain se forme alors difficilement, et, par suite, le rendement est presque nul. Le blé coupé est mis en petits tas, en moyettes; l'épi se trouve placé à l'abri du soleil; une fermentation intérieure se produit, le grain se forme lentement et le produit finit encore par être passable.

Les grains provenant d'une moisson prématurée doivent

rester pendant quelque temps en moyettes ou en meulons, afin que la maturation s'achève et qu'ils arrivent à une entière dessiccation. Les moyettes offrent aussi l'avantage de mettre les gerbes à l'abri du mauvais temps, de la pluie, qui compromet parfois gravement la récolte.

Les moyettes, comme on le sait, sont généralement composées de gerbes dont le lien n'est pas trop serré. On place ces gerbes debout, l'épi en haut, les unes à côté des autres, en ayant soin de les écarter un peu par la base, afin d'assurer la solidité du petit édifice; les épis forment ainsi un faisceau que l'on couvre avec une gerbe renversée, liée près du bas des tiges, en écartant régulièrement les épis tout autour de la moyette. Cette opération occasionne une dépense de 5s. à 6s. par arpent au plus, ce qui est peu de chose, en présence des avantages. Les moyettes sont formées de la même façon avec les tiges de blé, lorsque les ouvriers n'ont pas eu la temps d'en faire des gerbes et de les lier.

Dans quelques localités, on place les gerbes en croix, au nombre de 12, en ayant soin de tenir les épis au milieu.

Dans le Centre et surtout le Midi, on construit des meules composées de 400 à 600 gerbes; on choisit un endroit sec et élevé du champ, on replie une gerbe sur elle-même, on place circulairement les autres gerbes tout autour de cette première, les épis étant dirigés vers le centre qui doit être plus élevé que le pourtour, afin de faciliter l'écoulement des eaux. A partir de 2 pieds de hauteur, l'ouvrier élargit un peu la meule, puis il va en diminuant, en se servant du genou pour tasser les gerbes, de façon à former à l'extrémité un cône avec une gerbe liée le plus bas possible des tiges. Les gerbes restent souvent dans cet état pendant plusieurs mois. Il serait cependant peut-être dangereux de former d'aussi grosses meules avec des blés coupés avant l'entière maturité, car l'entassement pourrait amener une fermentation trop active.

Nous ne saurions trop engager les habitants des campagnes à suivre les systèmes que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire à couper les blés huit à dix jours avant leur complète maturité, et à mettre ensuite les gerbes en moyettes ou en petits meulons; ils tireront de cette façon un bien meilleur parti de leur récolte.—*Revue d'économie Rurale.*

A quel âge le poulain a-t-il le plus besoin de soins hygiéniques?

Personne n'ignore que le poulain arrivé à l'âge de deux ans et demi à trois ans entre en évolution dentaire, et tout le monde sait que les deux pincées caduques tombent pour être remplacées par des dents permanentes. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'à la même époque douze dents molaires sont aussi caduques et tombent pour être remplacées par autant de dents permanentes.

Le fait d'une semblable évolution dentaire n'est pas une découverte nouvelle; elle date en 1797. Depuis cette époque, de nombreuses observations ont été faites au sujet de la dentition des poulains, tant au point de vue de leur hygiène qu'à celui de l'art assez difficile de constater leur âge aux différentes périodes de leur vie. Nous laissons pour aujourd'hui l'art de connaître leur âge, pour ne nous occuper que de l'évolution dentaire au point de vue de leur hygiène.

Disons d'abord que nombre de fois nous avons été appelé par des propriétaires ou des cultivateurs éclairés pour donner nos soins à des poulains supposés dangereusement malades. En effet, nous les trouvions presque toujours chétifs, malingres, sans appétit apparent; un certain nombre étaient réduits à l'impuissance de manger et auraient infailliblement péri d'inanition.

L'inspection des molaires caduques nous mettait presque toujours sur la voie d'en connaître les causes et sur les moyens d'y remédier.

Tout récemment, notre honorable et savant confrère Delplanque, de Douai, a publié une note sur la caducité des dents molaires des poulins.

Il dit : " J'ai toujours vu les trois avant-molaires se montrer, deux au moment de la naissance, la troisième un mois après, et ces trois dents tomber pour être remplacées en même temps que les pinces, c'est-à-dire de deux ans et demi à trois ans."

Dans l'espace de six mois, il y a donc chez le poulain chute et développement simultanés de trente-deux dents sur quarante; c'est-à-dire chute de seize dents, dont quatre pinces et douze avant-molaires, et trois à chaque rangée de dents. Seize autres dents sont en évolution pour remplacer les caduques. De ce fait, purement d'histoire naturelle, on doit tirer des conséquences au point de vue de leur hygiène.

En effet, nos confrères Génés et Delplanque ont constaté que les deux mâchoires des poulins de deux ans et demi à trois ans, ont 3 pieds 5 pouces et quarts de longueur alvéolaire où sont implantées toutes les dents. Sur cette longueur, 2 pieds sont en évolution dentaire quand le poulain est arrivé à l'âge de deux ans et demi à trois ans.

Voilà la période de six mois qui précède l'âge de trois ans, qui est la plus critique que le poulain ait à traverser, et qui est celle qui nécessite le plus de soins de la part de l'éleveur digne de ce nom.

Inspection de la bouche du poulain.—Le cheval a trois espèces de dents, qui sont les pinces, les crochets et les molaires.

Ces trois espèces de dents affectent différentes formes parce qu'elles ont différentes fonctions à remplir : 1o. les pinces ou incisives sont miuces, applanies d'avant en arrière, et ont pour fonction de couper l'herbe des prairies. Nous les envisageons ici à l'état de la nature. 2o. Les crochets sont donnés aux mâles pour la défense du troupeau. 3o. Les molaires ou machelières sont destinées à broyer les fourrages et les graines. Par la nature de leur fonction, ces dents ont et devraient avoir une forme imitant la meule presque carrée, à surface large, rugueuse, à base solide et comme posées sur quatre piliers.

La dentition, comme toutes les évolutions de la nature, a ses bizarreries, et il n'est pas rare de voir une dent caduque, pince ou molaire, poussée dehors par une dent de remplacement d'une manière irrégulière, c'est-à-dire qu'au lieu d'être soulevée par le milieu, elle ne l'est que d'un côté. De ce fait d'équilibre rompu, il résulte que la dent caduque, soulevée d'un seul côté, est renversée soit en dedans soit en dehors, et elle reste adhérente à la portion de gencive soit de droite soit de gauche. Il est facile de comprendre que ce corps devenu étranger doit gêner et même anéantir soit la préhension des aliments avec les pinces, soit la mastication avec les molaires.

Répétons donc que douze avant-molaires sont caduques, qu'elles tombent depuis l'âge de deux ans et demi à trois ans et que très-souvent l'équilibre de leur évolution est rompu, ce qu'il est toujours facile de constater par un examen sérieux de la bouche.

L'inspection des molaires caduques n'est pas toujours facile chez les poulins; on y parvient par la patience et la douceur. Il est toujours difficile de s'assurer si une de ces dents est soulevée d'un côté et adhérente de l'autre, on en fait ou fait faire l'extraction.

Soins hygiéniques.—Comme nous venons de le démontrer, l'évolution dentaire des six mois qui précède l'âge de trois ans est considérable; les dents de remplacement, plus fortes et plus grosses que les dents caduques, dilatent les os des mâchoires; il se forme des tissus dans les os de la tête, et cet immense travail de la nature donne lieu à un état presque constamment fiévreux; la bouche est presque toujours chaude, les muqueuses sont plus rouges, la salive plus abondante, le palais gonflé et la chair dépasse le niveau des dents indolives. Ce gonflement de palais (ancien lampas maréchaux), n'est qu'un symptôme dentaire, trop longtemps considéré comme une maladie, et encore solemment traité en conséquence par la secte des empiriques.

Le lampas des poulins n'est donc pas la cause de leur maigreur, de leur inappétence et de leur difficulté de manger. C'est sur la dentition que l'éleveur doit porter ses recherches

et son attention.

Pendant cette période vraiment critique des poulins, on doit leur donner des aliments d'une facile mastication, peu excitants, tels que les fréquents barbotages à la farine d'orge, du son mouillé, de l'orge cuit, de l'avoine concassée, du vert ou des fourrages hachés et arrosés. Pendant les travaux d'automne qui précèdent leur troisième année, on doit les ménager, les soustraire autant que possible aux influences déprimantes des pluies de cette saison, et se rappeler enfin que l'immense travail dentaire de leur âge les tient constamment dans un état d'excitation physique et morale qui réclame un régime adoucissant, l'emploi de la douceur et des caresses.—MARIOT-DIEUX.

Petite Chronique

Les fanatiques protestants dans la Puissance du Canada.
—Dans le même temps où les catholiques du Nouveau-Brunswick voyaient traîner vers la prison un de leur pasteur les plus dévoués, les orangistes de Toronto brisaient les vitres de l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes ainsi que de plusieurs maisons de citoyens catholiques. Ces fanatiques sans vergogne se rencontrent partout, jusque même dans la paisible ville de Québec. Le croirait-on, un grand fanatique celui-là, un marchand de Québec, voulait s'opposer, non-seulement à ce qu'on plaçât des arbres devant sa maison à l'occasion du passage de la Procession du Saint-Sacrement, mais encore à ce que la Procession défilât devant sa résidence à la Haute-Ville. C'est un importateur ou un grand nombre de marchands de la campagne font leurs achats. Pour punir de son intolérance ce fanatique éhonté, les marchands de la campagne devraient faire leurs achats ailleurs, sans Mot dire.

— Un ami dévoué de notre Gazette nous écrit qu'à Ste. Julie de Somerset et les paroisses environnantes, la sécheresse a été fatale au foin. La récolte a bonne apparence.

— Un cultivateur fort intelligent et très-bien renseigné nous disait l'autre jour, que le foin serait en aussi grande abondance cette année que l'année dernière, pour la raison bien simple que les cultivateurs ont semé, cette année, encore moins que par le passé et que les prairies deviennent de plus en plus considérables en nombre et en étendue.

D'un autre côté, si la récolte est pauvre en certains endroits, elle est certainement satisfaisante en plusieurs autres, de sorte que, toute compensation faite, il restera, sans aucun doute, de quoi hiverner le bétail et trafiquer comme par le passé.—Franco Canadien.

RECETTES

Les tomates comme remède

Le Dr. Bennett attribue à la tomate des propriétés médicales fort importantes. Suivant lui, la tomate est un des plus puissants apéritifs en existence; dans les cas où le calomel est recommandé, elle est très-efficace, sans compter qu'elle est plus inoffensive que tous les médicaments fabriqués par les droguistes. On peut obtenir de la tomate un extrait chimique qui supplanterait le calomel dans le traitement des malades. Le Dr. Bennett ajoute que la tomate réagit à merveille contre la dyspepsie et l'indigestion, et que les familles devraient en faire un constant usage, en la mangeant cuite ou crue, suivant le goût.—Gazette de Sorel.

Moyen de faire le sirop de vinaigre

Triez soigneusement six livres de belles framboises mûres, et versez dessus quatre chopines du meilleur vinaigre. Laissez-les en cet état durant quatre jours; vous pouvez les agiter fréquemment, mais en ayant la précaution de ne point les écraser. Après cet espace de temps filtrez le vinaigre à travers un morceau de toile ou de flanelle bien propre étendu dans un sas; puis ajoutez deux livres de sucre à chaque chopine de liquide, et versez le tout dans une jatte, que vous tiendrez dans

l'eau chaude jusqu'à ce que le mélange bouille et soit de la nature du sirop.

Quand il est refroidi, vous pouvez l'embouteiller. — Idem.

ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS
COMTE DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du sousigné, sera ouverte le deux Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce; les cours suivis dans cette academie seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le sousigné a pour lui, recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement: un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages, tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements: magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'il consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bienséance.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à vouloir s'instruire.

Le sousigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,
Directeur de l'Académie Commerciale

St. Denis, 5 août 1873.

COLLÈGE DE STE. ANNE

Le plan d'instruction de cet établissement embrasse les Cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres collèges et séminaires.

On trouve aussi, au Collège de Ste. Anne, un cours complet de commerce, donné en cinq ans et qui se divise en Cours Préparatoire et en Cours Spécial.

Le Cours préparatoire se fait en trois ans et le Cours Spécial deux ans.

Dans le Cours Préparatoire il y a la Première, la Seconde et la Troisième;

Dans le Cours Spécial, il y a la Quatrième et la Cinquième.

Le Cours Préparatoire suppose que l'enfant sait déjà lire et écrire; il comprend la Grammaire, pour l'étude du Français d'abord, puis de l'Anglais, l'Arithmétique, la Tenue des Livres (en partie simple), la Géographie, l'Histoire du Canada, des cours de Lecture et de Calligraphie, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance.

Les principaux objets du Cours Spécial sont la Tenue des Livres (en partie simple et en partie double), la Banquerie, l'Arithmétique (échange, escompte, douanes, commissions, assurances, etc.), la Calligraphie, la Télégraphie, la Correspondance et le Droit commercial.

A ces diverses branches peuvent se joindre, dans le Cours Spécial, pour ceux qui le désirent, l'Algèbre, la Trigonométrie, le Dessin linéaire, l'Architecture et la Perspective, et des notions élémentaires de Littérature, d'Histoire universelle, de Philosophie naturelle et morale.

Dans le Cours Spécial, toutes les matières du Programme sont enseignées en langue anglaise.

Après le Cours Préparatoire, les élèves qui ne veulent pas suivre le Cours Spécial de Commerce, font une Quatrième classe de Français où ils commencent l'étude de la langue latine.

N. B. — Le paragraphe suivant n'aura d'application qu'à partir l'année scolaire de 1873-74.

Pour entrer dans la classe appelée Les Humanités les élèves doivent posséder, outre la connaissance complète du Français, les éléments et la syntaxe de la Grammaire latine. Pour le reste, le Cours Classique demeure ce qu'il a été jusqu'à aujourd'hui.

Le prix de la pension est le même que par le passé, \$100 payables en trois termes, d'avance.

La rentrée des élèves au Collège de Ste. Anne, aura lieu jeudi, le 4 Septembre prochain, et les classes ouvriront le 5 Septembre au matin.

CHS BACON, Préf. des Etudes.

Ste. Anne de la Pécatière, ce 24 juillet 1873.

EXHIBITION
PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
POUR 1873.

L'EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE pour 1873, ouvert au monde entier, aura lieu à Montréal, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 16, 17, 18 et 19 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile-End.

Prix offerts: \$12,000 à \$15,500.

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 63, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront NECESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 30 AOUT, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du Département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 6 SEPTEMBRE.

N. B. — Aucune entrée ne sera reçue après ces dates.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, franco, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au sousigné:

GEORGE LECLÈRE,
Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 8 Juillet 1873.

500 OUVRIERS DEMANDÉS

Pour les Travaux au Chemin de Fer de la Jonction de Montréal et d'Ottawa. SIX CHELINS et SIX SOUS par Jour, payables le 15 de chaque mois.

S'adresser à L. GATLIN & Cie.

6 août 1873. ALEXANDRIA, Prov. Ontario.